

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF**DELIBERATION n°08/2025****OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2024**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	19
Excusés :	8
Pouvoirs :	1
Votants :	19

SÉANCE DU 5 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi cinq mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-sept février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Adjoints, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Christine VAUTRIN, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Caroline RICORD, Nadège ISOARDO, Chantal NIOT, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Sylvie DAVILLER, Jean-Paul THIEULIN, Jean-Marie ROUAN, Daniel DIB, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Emilie GAGLIOLO.

PROCURATIONS : Jean-Marie ROUAN a donné pouvoir à Christian GORACCI,

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Les collectivités territoriales doivent adopter le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026 (article 205 de la loi de finances pour 2024).

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

La commune, remplissant les prérequis à l'adoption du CFU, a confirmé son adoption dès l'exercice 2024 au comptable public par mail du 27/09/2024.

Monsieur Christian GORACCI, Adjoint délégué aux finances, présente au Conseil Municipal le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 :

RESULTATS DE CLOTURE**Section de fonctionnement**

Résultat antérieur reporté (excédent)	862.356,71 €
Résultat de l'exercice 2024 (excédent)	639.907,64 €
Excédent global de clôture 2024	1.502.264,35 €

Section d'investissement

Résultat de clôture de l'exercice 2023 (déficit)	- 472.691,47 €
Résultat de l'exercice 2024 (excédent)	190.833,66 €
Déficit global de clôture 2024	- 281.857,81 €

AR Prefecture

006-210600383-20250305-D_08_03_2025-BF
Reçu le 20/03/2025

Restes à réaliser

Dépenses	2.405.474,92 €
Recettes	1.913.700,33 €
Solde RAR	- 491.774,59 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2024

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution.

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Christian GORACCI, Premier Adjoint, pour le vote du compte financier unique.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Premier Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, entendu, et après en avoir délibéré :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le **20 MAR. 2025**
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le **20 MAR. 2025**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES				I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE				B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	5 233 892,95	5 020 614,81	10 254 507,76
	Recettes réalisées (1)	B	2 576 463,65	5 254 153,48	7 830 617,13
	Restes à réaliser	C	1 913 700,33	0,00	1 913 700,33
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 761 201,48	5 882 971,52	10 644 173,00
	Dépenses réalisées (1)	E	2 385 629,99	4 614 245,84	6 999 875,83
	Restes à réaliser	F	2 405 474,92	0,00	2 405 474,92
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	190 833,66	639 907,64	830 741,30
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-472 601,47	862 356,71	389 665,24
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-281 857,81	1 502 264,35	1 220 406,54
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-491 774,59	0,00	-491 774,59
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-773 632,40	1 502 264,35	728 631,95

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernant les opérations réelles et les opérations d'ordre